

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'AHQ-ARQ À HQT

PROPOSITION DES AJUSTEMENTS POUR L'ANNÉE 2025 - TRANSPORT

1. Référence : [C-HQT-HQD-0020, page 6, lignes 9 et 10.](#)

Préambule :

« Les achats d'électricité avec le Distributeur sont augmentés de 0,2 M\$ à la suite de la mise à jour des données par le Distributeur en suivi de la décision D-2025-114. »

Demande :

- 1.1 Veuillez expliquer l'augmentation de 0,2 M\$ pour les achats d'électricité apparaissant à la référence en fournissant notamment les références pertinentes à la décision D-2025-114. Veuillez notamment expliquer comment un changement du traitement de la maîtrise de la végétation peut affecter les achats d'électricité avec le Distributeur.

2. Référence : [C-HQT-HQD-0020, page 9, lignes 3 à 8.](#)

Préambule :

« La proposition du Transporteur à la suite de la décision D-2025-114 consiste à récupérer les coûts liés à la végétation pour l'année 2025 à compter du 1er avril jusqu'au 31 décembre 2025. Cette approche permet ainsi de récupérer le montant de 77,5 M\$, présenté à la ligne 51 du tableau 1.

Les tarifs de transport applicables d'avril à décembre 2025 tiennent compte des revenus requis présentés à la section 2 et des besoins de transport 2025 [note de bas de page omise]. » (Nous soulignons)

Demande :

- 2.1 Veuillez justifier que la récupération des coûts liés à la végétation pour 2025 se fasse sur seulement 9 mois tel qu'indiqué à la référence et non sur la totalité de l'année 2025?

PROPOSITION QUANT AUX AJUSTEMENTS REQUIS POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2025-2026 - DISTRIBUTION

3. Référence : [C-HQT-HQD-0021, page 5, tableau 1.](#)

Préambule :

«

Tableau 1
Revenus requis du Distributeur 2025 (M\$)

	2025		
	D-2025-022 et D-2025-033	Ajustements D-2025-114	D-2025-022 et D-2025-033 ajustées de la D-2025-114
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)
ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICE DE TRANSPORT	11 516,1	65,1	11 581,2
Achats d'électricité	8 372,9	-4,3	8 368,6
Patrimoniales	5 896,2		5 896,2
Postpatrimoniales	2 419,0		2 419,0
Tarif de gestion de la consommation	0,0		0,0
Ajustement des contrats spéciaux ¹	60,8	-4,3	56,5
Achats d'électricité en réseaux non reliés	6,9		6,9
Service de transport	3 143,2	69,4	3 212,6
Charge locale	3 143,2	69,4	3 212,6
Ajustement relatif aux revenus de point à point du Transporteur	0,0		0,0
COÛTS DE DISTRIBUTION & SERVICES À LA CLIENTÈLE	3 471,5	167,9	3 639,4
Charges d'exploitation	1 917,3	190,2	2 107,5
Elaborer des stratégies	1,2		1,2
Ventes à l'exportation et développement de marchés	1,2		1,2
Planifier et prioriser	5,4		5,4
Gestion des approvisionnements en électricité	5,4		5,4
Concevoir et construire	127,4		127,4
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	5,5		5,5
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	35,9		35,9
Expertise et soutien technique aux opérations	86,0		86,0
Exploiter et commercialiser	1 546,0	190,2	1 736,2
Expérience client et commercialisation	680,4		680,4
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	50,9		50,9
Service technique et intégration réseau	39,0		39,0
Opération et maintenance	678,8	190,2	869,0
Mesurage	86,8		86,8
Exploitation des réseaux autonomes	110,1		110,1
Facturation interne et autres cheminement directs	150,4		150,4
Coupeure des charges d'exploitation non allouée par activité ²	-38,0		-38,0
Ajustements réglementaires	24,9		24,9
Coût des services passés			
Rendement sur les actifs utilisés par les activités de soutien	21,5		21,5
Rendement - Bornes de recharges	3,4		3,4
Radiation stocks de compteurs neufs réclassés à l'amortissement	0,0		0,0
Autres charges	1 003,7	-17,1	986,7
Achats de combustible	125,4		125,4
Amortissement	750,9	-17,1	733,8
Immobilisations corporelles en exploitation	518,5		518,5
Actifs incorporels en exploitation	21,9		21,9
Contrat de location-acquisition	10,6		10,6
Contributions internes	56,6		56,6
Actifs réglementaires	124,1	-17,1	107,0
Retraits d'actifs	5,1		5,1
Éléments hors base de tarification	14,1		14,1
Taxes	127,5		127,5
Taxe sur les services publics	67,6		67,6
Taxes municipales et scolaires	1,1		1,1
Bureau de la transition climatique et énergétique (STCE)	58,8		58,8
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	-277,7		-277,7
Coût de retraite	-298,8		-298,8
Coût des autres régimes	21,1		21,1
Frais corporatifs	53,8		53,8
Revenus autres que ventes d'électricité	-161,8	-0,5	-162,4
Revenus de facturation externe	-119,1		-119,1
Revenus de facturation interne	-42,7	-0,5	-43,3
Rabais sur ventes - Minutage à faible revenu	25,6		25,6
RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION	910,6	-4,7	905,9
Coût des capitaux empruntés	450,1	-2,5	447,6
Coût des capitaux propres	430,5	-2,2	428,3
Base de tarification (moyenne 13 soldes mensuels)	15 000,8	-78,0	14 922,7
Coût moyen pondéré du capital	6,071%		6,071%
Coût de la dette	4,504%		4,504%
Taux de rendement des capitaux propres	8,200%		8,200%
REVENUS REQUIS DU DISTRIBUTEUR	14 987,6	233,0	15 220,6

¹ Voir note au tableau 5.1 de la pièce HQT-D-02, document 2

² D-2025-022, paragraphe 185

» (Nos surlignements)

Demandes :

- 3.1** Veuillez expliquer la baisse de 4,3 M\$ pour les achats d'électricité apparaissant à la référence (lignes 2 et 6) avec des informations plus détaillées que celles fournies. Veuillez notamment expliquer comment un changement du traitement de la maîtrise de la végétation peut affecter les achats d'électricité.
- 3.2** Veuillez expliquer la baisse de 0,5 M\$ pour les revenus de facturation interne apparaissant à la référence (ligne 55). Veuillez notamment expliquer comment un changement du traitement de la maîtrise de la végétation peut affecter les revenus de facturation interne.

- 4. Référence :** [C-HQT-HQD-0021, page 8, ligne 27, à page 9, ligne 2.](#)

Préambule :

« Comme indiqué à la section 3.2, le Distributeur présente aux pièces HQT-2, Document 3.1 et Document 3.2 l'ajustement devant être apporté aux tarifs d'électricité applicables au 1er avril 2027 et au 1er avril 2028 fixés de manière provisoire par la Régie, qui permettra la récupération de ce montant de proposés tiennent compte des volumes de ventes prévus, tels que reconnus par la Régie dans sa décision D-2026-033 pour la période allant du 1er avril 2027 au 31 décembre 2028, ainsi que des volumes projetés pour les mois de janvier à mars de 2029 dans l'État d'avancement 2025 du Plan d'approvisionnement 2023-2032 déposé le 31 octobre 2025. » (Notes de bas de page omises; nous soulignons)

Demande :

- 4.1** Veuillez corriger la phrase apparaissant à la référence afin de la rendre compréhensible, notamment le passage souligné au préambule.
-

5. Référence : [C-HQT-HQD-0021, page 9, note de bas de page no. 5.](#)

Préambule :

« Mécanisme de traitement des surplus et manque à gagner « MTSM » dont les modalités proposées seront déposées à la Régie au 1er semestre de 2026. » (Nous soulignons)

Demande :

- 5.1 Veuillez fournir la référence au mécanisme mentionné en préambule qui devait être déposé à la Régie au 1^{er} semestre de 2026. Dans le cas où un tel mécanisme n'a pas été déposé à la Régie, veuillez expliquer pourquoi et indiquer la nouvelle date de dépôt, le cas échéant.
-